



Mesdames et Messieurs les commerçants de Carcans.

Police Municipale

Objet : occupation du domaine public 2024
Terrasses commerciales

N/Réf. : BCP/PM/SP/BH/OCDP 2024

A Carcans, le jeudi 18 janvier 2024.

Mesdames, Messieurs,

Afin de préparer la saison estivale 2024, je vous demanderai de bien vouloir me faire savoir, au plus vite, si vous souhaitez renouveler votre demande d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une terrasse, au droit de votre établissement.

A cet effet, vous devez me transmettre, par retour de courriel, l'imprimé de demande d'autorisation d'occupation du domaine public, ci-joint à ce courriel, accompagnée des documents afférents à votre activité, en cours de validité :

- un extrait KBis ou K datant de moins de trois mois,
- la copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant donc la saison 2024.

Les tarifs des concessions du domaine public ont été votés par délibération du conseil Municipal en date du 27 novembre 2023, ces tarifs sont les suivants :

- Terrasses nues (Carcans-plage / Maubuisson / rue piétonne / Avenue de Maubuisson) : **34.40 euros/le m²**
- Terrasses recouvertes d'un plancher ou d'une bannière repliable : **34.80 euros/le m²**
- Terrasses avec structure fixe non démontable : **60 euros/le m²**
- Extension terrasses nues Place Marcel Prévot 1^{er}/07 au 30/09 – à partir de 15h : **17.35 euros/le m²**
- Terrasses du bourg, nues : **17.35 euros/le m²**
- Terrasses du bourg avec structure fixe non démontable : **30 euros/le m²**
- Terrasses sur place de parking payant (1 place – 3x5m²) : **66.30 euros/le m²**
- Terrasses sur place de parking gratuit (1 place – 3x5m²) : **76.50 euros/le m²**
- Activité commerciale sur une place parking : **2653 euros /à l'année**

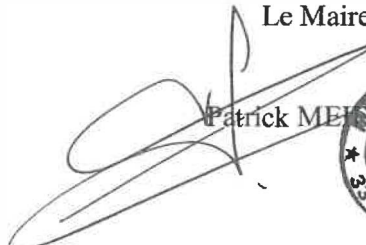

En tout état de cause, j'attire votre attention sur l'obligation de procéder au renouvellement de toute exploitation du domaine public avant le 1^{er} mars 2024.

Le service de police municipale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 06.08.70.90.09, par mail à l'adresse suivante : policemunicipale@mairie-carcans.fr ou sur rendez-vous en Mairie.

En vous remerciant de votre diligent concours,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Patrick MEYEREN





www.carcans.fr

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public à des fins commerciales

CARCANS VILLE MAUBUISSON CARCANS PLAGES

RAPPEL

Les autorisations d'occupation du domaine public pour terrasse commerciale sont annuelles, délivrées à titre précaire et révoquant. La durée de validité de l'autorisation est d'un an . La demande doit être renouvelée chaque année **deux mois** avant le début d'occupation du domaine public.

1^{ère} demande

Renouvellement

Date d'ouverture :

Avec modification

I. Renseignement concernant l'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

N° de SIRET :

@mail :

Cadre réservé à l'Administration

Date de la réception :

Date de traitement :

N° d'arrêté :

Observation :

Propriétaire du fonds de commerce :

Nom et prénom (ou nom de la société) :

Adresse du siège social :

Date d'achat du fonds de commerce :

@mail :

Gérant ou exploitant :

Nom et Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

@mail :

2. Demande de terrasse ou surface de vente :

Je soussigné Madame, Monsieur,
Agissant en qualité d'exploitant du fonds de commerce, sollicite l'autorisation
d'installer, sur le domaine public :

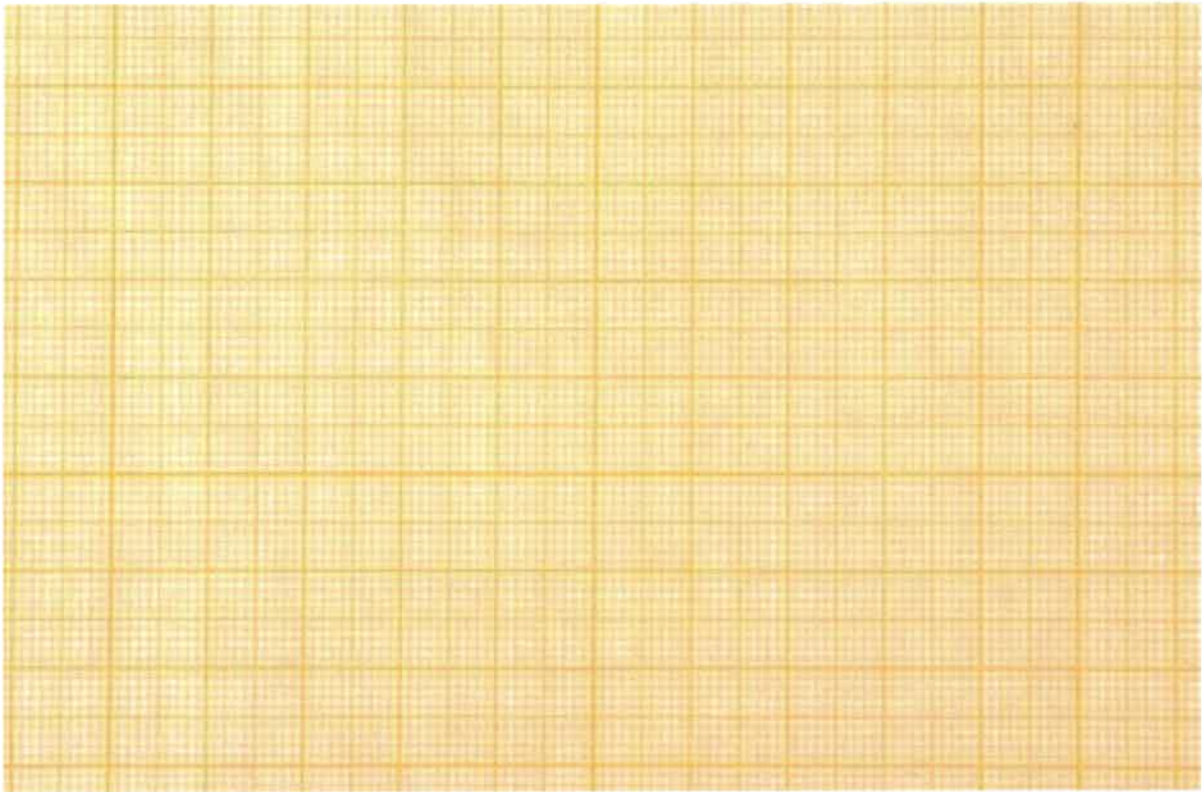
		À l'année	Saisonnière
Terrasse ouverte au droit de la façade commerciale	m2		
Extension de terrasse	m2		
Terrasse couverte ou fermée avec fixation au sol	m2		
Surface d'occupation du domaine public (commerces ambulants)	m2		
Véhicules liés à l'activité commerciale (food truck)	m2		
Manège ou attraction hors fêtes	m2		

Plan coté détaillé :

(Matérialiser les noms des rues et des commerces voisins, trottoirs et voies routières, entrées du commerce et des riverains, etc... et l'emplacement que vous désirez occuper)

Plan détaillé de la demande à la fin du formulaire avec les dimensions + type de véhicule ou d'objets déposés sur le domaine public

Passage libre de tout obstacle de 1,40m minimum obligatoire



Échelle : 5 mm = 50 cm

Mobiliers et accessoires :

	Nombre	Dimensions (L x l x H)
Tables ou mobiliers (inclus dans le prix)		
Chaises (inclus dans le prix)		
Parasols (inclus dans le prix)		
Jardinières décoratives		
Présentoirs (livres, journaux, cartes postales)		

Listes des éléments formant la surface de vente :

	Nombre	Dimensions (L x l x H)
Étals de produits alimentaires		
Étals de fleurs		

3. Demande d'objet publicitaire :

Je soussigné Madame, Monsieur, [Nom et Prénom]
Agissant en qualité d'exploitant du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer, sur le domaine public, un objet publicitaire.

Positionnement de l'élément mobile demandé :

Hauteur maximale 150 cm largeur maximale 80 cm

	Nature	Dimensions (L x l x H)
Objet publicitaire déplaçable (chevalets, flammes)		

4. Fête foraine :

	Nombre	Mètre linéaire	Pentecôte	Autres fêtes
Baraques				
Manèges enfants				
Grands cirques				
Petits cirques				

5. Pièces et renseignements à fournir obligatoirement :

- Photo récente de l'établissement concerné et de l'emplacement sollicité sur le domaine public (si 1^{ère} demande ou modification),
- Un extrait du registre du commerce daté de moins de trois mois
- Copie ou récépissé de déclaration de la licence d'autorisation d'un débit de boisson et/ou de la licence de restauration
- Copie de l'assurance de l'établissement
- Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation.

AVERTISSEMENT

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas une autorisation tacite.

- L'autorisation qui peut être délivrée est nominative, personnelle, précaire et révocable. Elle cesse de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- Elle n'est ni cessible, ni transmissible.
- Elle fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent (paiement de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du conseil municipal)
- Il est interdit de modifier le sol sans autorisation.
- Le domaine public devra impérativement être convenablement entretenu et nettoyé.
- L'autorisation peut être révoquée à tout moment et sans indemnité, pour tout motif d'ordre public ou tiré de l'intérêt général ou en cas de non-respect de l'autorisation accordée ou de l'arrêté municipale portant règlement de l'occupation du domaine ouvert au public pour les commerces sédentaires. Le titulaire devra alors cesser l'occupation sans délai et remettre les lieux dans leur état d'origine.
- Toute occupation irrégulière, c'est à dire sans autorisation préalable ou ne respectant pas les conditions de l'autorisation, pourra donner lieu à des poursuites pénales et sera par ailleurs astreinte au paiement d'une redevance compensant l'occupation irrégulière.

Je soussigné Madame, Monsieur,
Certifie exact les renseignements qui sont dans la présente et m'engage
à informer l'Administration de tout changement.

Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal portant
règlement de l'occupation du domaine ouvert au public pour les
commerces sédentaires, à acquitter les redevances correspondantes et
à retirer les installations quand l'administration municipale le jugera
utile :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Toute demande incomplète, inexacte ou formulée par une autre
personne que l'exploitant du fonds de commerce ne sera pas prise en
compte.

La présente demande est à adresser, accompagnée des pièces
justificatives, à la police municipale de la Ville de CARCANS, en
priviliégiant par courriel : policemunicipale@mairie-carcans.fr

Le délai de restriction est de 1 mois maximum à compter de la date de
réception, passé ce délai, le silence gardé par la Commune sur la
demande vaut rejet.
